JCB/HO

#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2014-\_\_029\_/PRES/PM/MATS/
MEF rectificatif du décret n°2013-1227/PRES/
PM/MATS du 30 décembre 2013 portant
reversement de Commissaires de police dans
les nouveaux grades.

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

**VU** la Constitution;

VU le décret n° 2012-1038/PRES du 31 décembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013 portant composition du Gouvernement;

- VU la loi n°045-2010/AN du 14 décembre 2010 portant statut du personnel de la police nationale;
- VU le décret n°2012-083/PRES/PM/MATDS/MEF du 16 février 2012 portant organisation et attributions du corps des commissaires de police;
- VU le décret n°2012-418/PRES/PM/MATDS/MEF du 21 mai 2012 portant reversement de commissaires de police dans les nouveaux grades ;
- VU le décret n°2013-104/PRES/PM/SGGCM du 07 mars 2013 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2013-654/PRES/PM/MATS du 30 juillet 2013 portant organisation du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité ;
- VU le décret n° 2013-1227/PRES/PM/MATS/MEF du 30 décembre 2013 portant reversement de Commissaires de police dans les nouveaux grades ;

#### **DECRETE**

ARTICLE 1: Le décret n° 2013-1227/PRES/PM/MATS/MEF du 30 décembre 2013 portant reversement de Commissaires de police dans les nouveaux grades est rectifié ainsi qu'il suit :

### AU LIEU DE:

# I - Contrôleur général de Police

N° d'ordre	Matricule	Nom et prénoms	Date et fin de formation	Date d'effet
01	119 983	ZAGRE Paul	01/04/1989	p/c du 01/04/2009

# II - Commissaire Principal de Police

N° d'ordre	Matricule	Nom et prénoms	Date et fin de formation	Date d'effet
01	12 595	ZABRE K. Joseph	25/07/1997	p/c du 25/07/2006

## LIRE:

## I - Contrôleur général de Police

N° d'ordre	Matricule	Nom et prénoms	Date et fin de formation	Date d'effet
01	119 983	ZAGRE Paul	01/04/1989	p/c du 01/04/2009

# II - Commissaire Divisionnaire de Police

N° d'ordre	Matricule	Nom et prénoms	Date et fin de formation	Date d'effet
01	12 595	ZABRE K. Joseph	25/07/1997	p/c du 25/07/2009

### ARTICLE 2:

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 03 flevrier 2014

Le Premier Ministre,

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Kembamb.

Le Ministre de l'Administration Territoriale et de la Sécurité

Jérôme BOUGOUMA

